

RÈGLEMENT DU
« TOURNOI ONE PIECE »

1. ORGANISATEURS ET DURÉE DU TOURNOI

- 1.1.** - La société **TOPI GAMES**, société par actions simplifiée inscrite au greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL sous le numéro 800 460 388, au capital de 72.462,00 euros, dont le siège social est situé au 9, rue Pasteur à NOGENT-SUR-MARNE (94130),

ET

- La société **LUDENDO COMMERCE FRANCE** exerçant sous le nom commercial LA GRANDE RECRE, inscrite au greffe du Tribunal de commerce de PARIS sous le numéro 414 138 842, au capital de 3.736.360,32 euros dont le siège social est situé au 126, rue La Boétie à PARIS (75008),

(les « **Organisateurs** »)

Organisent un tournoi de jeu de société « One Piece » intitulé « Tournoi One Piece » (le « **Tournoi** »).

- 1.2.** Le Tournoi se déroulera aux dates suivantes : la phase de qualification se déroulera le samedi 9 octobre 2021 dans les 104 magasins LA GRANDE RECRE listés en **Annexe 1**, et la finale aura lieu le samedi 6 novembre 2021 au magasin LA GRANDE RECRE à BOULOGNE-BILLANCOURT, 38 Quai Georges Gorse.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU TOURNOI

- 2.1.** Le Tournoi est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résidant en France métropolitaine. Les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Tournoi et les membres du personnel des Organisateurs ainsi que les membres de leur foyer ne pourront pas y participer.
- 2.2.** Toute personne participant au Tournoi (le « **Participant** ») doit, avant de s'inscrire, s'assurer de participer physiquement au Tournoi les 9 octobre 2021 et/ou 16 octobre 2021, ainsi que le 6 novembre 2021 pour la finale, au lieu indiqué dans le présent Règlement et/ou au lieu choisi lors de l'inscription au Tournoi. A défaut de participation physique, le Participant sera éliminé d'office sans recours contre les Organisateurs.
- 2.3.** À cet effet, le Participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées et la loyauté et la sincérité de sa participation.
- 2.4.** Tout Participant mineur devra impérativement disposer d'une autorisation de son responsable légal majeur et être accompagné de celui-ci pendant toute la durée du Tournoi. La participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale, qui devra(ont) signer une décharge de responsabilité telle que présentée en **Annexe 2**, au sein de laquelle le responsable légal devra confirmer son

acceptation des termes du présent Règlement. Les Organismes seraient contraints de disqualifier toute personne mineure qui serait dans l'incapacité de fournir ces justificatifs et/ou qui ne serait pas accompagnée par son responsable légal durant le Tournoi.

- 2.5. La participation au Tournoi implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent Règlement et de l'ensemble de ses Annexes, en ce compris les règles du jeu « One Piece » figurant en **Annexe 3** (les « **Règles du Jeu** »).
- 2.6. La participation au Tournoi est strictement personnelle et nominative.
- 2.7. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement pourra entraîner l'exclusion du Participant du Tournoi.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE JEU

- 3.1. La participation au Tournoi est gratuite. Pour valider sa participation, chaque Participant doit remplir intégralement les deux pages d'un formulaire en ligne (le « Formulaire ») disponible à l'adresse suivante :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe3CEE4a1vsuidnr7ccil20CdMC7VG69xYCTH5Zg_s4CdLzf8A/viewform, à compter du 20 septembre 2021 à 09 heures et au plus tard le 3 octobre 2021 à minuit. L'ensemble des informations du Formulaire doivent être valides. Les Participants s'engagent à compléter de bonne foi le Formulaire, en sachant que tout Formulaire rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.
- 3.2. Lors de son inscription, chaque Participant devra sélectionner le/ou les magasins LA GRANDE RECRE (voir **Annexe 1**) au sein desquels il souhaite participer au Tournoi, et confirmer son acceptation des termes du présent Règlement.
- 3.3. Le Participant devra s'assurer d'être en possession d'une pièce d'identité lors de chaque phase du Tournoi.
- 3.4. Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'une fois au Tournoi sous peine d'élimination d'office de l'ensemble de ses participations.
- 3.5. Les parties de jeu se déroulent en vertu du mode « *Bataille entre équipages* » tel que décrit dans les Règles du Jeu.
- 3.6. Chaque partie est encadrée par un arbitre.
- 3.7. Le Participant devra se comporter de manière raisonnable, et maintenir une conduite polie et correcte envers les Organismes de la compétition et ses représentants ou personnels, les autres Participants, ainsi que les éventuels spectateurs sous peine d'élimination d'office.
- 3.8. Toute insulte ou langage offensant et ce en toutes circonstances, tout comportement abusif et/ou incorrect, harcèlement, menaces toute action déconcentrant le Participant adverse et toute action jugée anti fair-play par les arbitres et/ou Organismes sont interdits sous peine d'élimination d'office.

- 3.9. Tous les paris, incluant ceux relatifs aux résultats des parties, sont formellement interdits, sous peine d'élimination d'office
- 3.10. L'alcool et la drogue ainsi que toute substance illicite sont interdits sur le lieu de la compétition. Tout Participant sous l'influence manifeste de drogue ou d'alcool durant la compétition sera immédiatement exclu.
- 3.11. Tous les cas non prévus au présent Règlement et les litiges seront réglés par les arbitres sans possibilité de contestation, sur la base notamment des Règles du Jeu (voir **Annexe 3**).

4. PHASE DE QUALIFICATION

- 4.1. La phase de qualification se déroulera le 9 octobre 2021 dans les 104 magasins LA GRANDE RECRE visés en **Annexe 1**.
- 4.2. Chaque magasin tient une liste des inscriptions des Participants par ordre chronologique, en fonction de l'horodatage des Formulaire d'inscription.
- 4.3. Seuls les 12 premiers joueurs inscrits auprès de chaque magasin pourront participer à la phase de qualification du 09 octobre 2021, soit un nombre limité de participants de 1.248 joueurs au niveau national.
- 4.4. Les 12 joueurs inscrits par la suite auprès de chaque magasin constitueront une liste complémentaire aux fins de remplacer les éventuelles annulations.
- 4.5. Les joueurs sélectionnés pour la phase de qualification ainsi que les joueurs suppléants seront informés par les Organismes par courrier électronique aux adresses indiqués dans les Formulaire et devront confirmer leur participation.
- 4.6. Le cas échéant, si les Organismes décident de mettre en place une deuxième journée de qualification, elle pourra être organisée en date du 16 octobre 2021. Le cas échéant, les joueurs inscrits entre la 13^{ème} et la 24^{ème} position auprès de chaque magasin pourront participer à cette deuxième journée. Ils seront informés par les Organismes selon des modalités identiques à celles prévues à l'article 4.5 ci-dessus.
- 4.7. La phase de qualification se déroulera en parties de 4 joueurs, jouées en 30 minutes maximum selon les Règles du Jeu, sous réserve du temps nécessaire supplémentaire pour finir le tour de jeu en cours (tous les joueurs devant faire le même nombre de tours)..
- 4.8. Dans l'hypothèse d'un nombre de participants inférieur à 12 au cours d'une journée de qualification, les joueurs seront répartis par l'arbitre de la manière la plus équilibrée possible, sous réserve d'un nombre minimum de 3 joueurs par table.
- 4.9. Chaque magasin organisera au maximum trois parties successives par jour de phase de qualification.
- 4.10. Tous les scores des gagnants de chaque partie seront enregistrés par chaque magasin LA GRANDE RECRE dans un fichier national. Chaque Participant (et son représentant légal le

cas échéant) devra remplir, dater et signer le modèle d'attestation de score figurant en **Annexe 5** des présentes.

5. PHASE FINALE

- 5.1.** Les 104 joueurs ayant à la fois gagné une partie de phase de qualifications **et** obtenu l'un des 104 meilleurs scores parmi les gagnants de parties dans toute la France seront sélectionnés pour la phase finale du Tournoi du 06 novembre 2021. Ils seront informés de leur sélection dans un délai de 7 jours suivant la fin de la phase de qualification par courrier électronique aux adresses indiquées dans les Formulaires et devront confirmer leur participation.
- 5.1.1. Pour les besoins de la sélection des Participants à la phase finale du Tournoi et en cas d'égalité de scores entre deux joueurs entraînant un total de joueurs qualifiés supérieur à 104, les joueurs seront départagés de la manière suivante : tout joueur gagnant dans un magasin dont aucun autre joueur n'est qualifié pour la phase finale se verra attribuer un point supplémentaire en vue du départage.
- 5.1.2. Après application de cette règle, en cas d'égalité persistante entraînant un total de joueurs qualifiés supérieur à 104, le joueur le plus jeune l'emportera, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.
- 5.2.** Les 25 meilleurs joueurs non sélectionnés pour la phase finale constitueront une liste complémentaire aux fins de remplacer les éventuelles annulations ou désistements pour la finale du 06 novembre 2021.
- 5.3.** Les 104 Participants à la phase finale du Tournoi devront confirmer au préalable leur participation physique et envoyer aux Organisateurs une preuve de billet de train / métro / RER ou de transport en automobile.
- 5.4.** La phase finale se déroulera en trois manches qui se dérouleront comme suit :
- 5.4.1. Première manche à 10h au magasin LA GRANDE RECRE de Boulogne : 26 tables de 4 joueurs répartis par tirage au sort, avec des parties se déroulant en 30 minutes maximum, sous réserve du temps nécessaire supplémentaire pour finir le tour de jeu en cours (tous les joueurs devant faire le même nombre de tours). Chaque gagnant d'une partie sera sélectionné pour la deuxième manche, qui comprendra 26 joueurs au total.
- 5.4.2. Deuxième manche à 11h au magasin LA GRANDE RECRE de Boulogne : 2 tables de 5 joueurs et 4 tables de 4 joueurs répartis en fonction de leur classement de la première manche, les joueurs les mieux classés étant répartis sur les tables de 4 joueurs (les 16 premiers). Les parties se déroulent selon les mêmes modalités que la première manche. Chaque Participant gagnant d'une partie est sélectionné pour la troisième manche (la finale), qui comprendra 6 joueurs au total.
- 5.4.3. Troisième manche 12h au magasin de la Grande Récré de Boulogne : une table de 6 joueurs, avec une partie se déroulant en 7 tours. Les joueurs finalistes seront classés du 1^{er} au 6^{ème} en fonction du score obtenu. En cas d'égalité de score pour la 1^{er} place, les 2 joueurs feront un ultime combat entre capitaines selon les Règles du Jeu sans cartes défense, attaque et faiblesse.

6. DOTATIONS

- 6.1. Chaque joueur sélectionné pour la phase finale se verra offrir un ou plusieurs lots en fonction de son score et classement, les joueurs à égalité étant départagés selon les règles visées à l'article 5.1.2 (ou selon les règles visées à l'article 5.4.3 pour la 1^{ère} place). La liste et la valeur des lots en fonction du classement figure en **Annexe 4** des présentes.
- 6.2. Les 6 Participants qualifiés pour la troisième manche de la phase finale du Tournoi (les « **Gagnants** ») se verront offrir les lots visés en **Annexe 4** et se rapportant à leur classement, ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement du 6 novembre 2021 par la société TOPI GAMES pour un montant maximum total de 100 € TTC par Gagnant (sous réserve de présentation aux Organisateurs des justificatifs datés).
- 6.3. La valeur totale des lots s'élève à 15.043,95 euros TTC.
- 6.4. La remise d'un lot n'entraînera aucun frais pour le Gagnant.
- 6.5. S'il s'avérait que les Gagnants ne répondaient pas aux critères du présent Règlement, ou qu'ils l'avaient enfreint d'une quelconque manière, leur lot ne leur sera pas attribué.
- 6.6. En cas d'impossibilité pour les Organisateurs de délivrer aux Gagnants la dotation remportée, et ce, quelle qu'en soit la cause, les Organisateurs se réservent le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente.
- 6.7. Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

7. DROIT À L'IMAGE

- 7.1. En participant au Tournoi, le Participant et son représentant légal le cas échéant acceptent de céder à titre gracieux aux Organisateurs tous les droits qu'ils détiennent sur leur image, toute ou en partie reproduite sur les photos et vidéos prises dans le cadre de sa participation au Tournoi.
- 7.2. En cédant ses droits à l'image, le Participant et son représentant légal le cas échéant autorisent les Organisateurs à : dupliquer, reproduire, représenter, distribuer, diffuser lesdites photographies et vidéos à des fins d'information, de communication, de promotion et d'illustrations du jeu de société « One Piece » et de l'activité des Organisateurs, en direct ou en différé par tout réseau permettant la transmission de données, de vidéos, d'images et/ou de sons et sur tous types de supports physiques ou virtuels connus ou à connaître (notamment sites internet, réseaux sociaux, marketing, presse papier, publicité, etc...). Ces photographies et vidéos pourront être utilisées dans le monde entier et dans tous les domaines par les Organisateurs et par toute société contrôlant, contrôlée par, ou sous le contrôle commun des Organisateurs, pour une durée de 2 (deux) ans à compter de la date d'acceptation des termes du présent Règlement.

En particulier, il est précisé que la finale du Tournoi du 6 novembre 2021 sera diffusée en direct sur les plateformes Youtube.com ou Twitch.com et relayée sur différents réseaux sociaux. Chaque Participant et son représentant légal autorisent en conséquence explicitement l'utilisation de son image telle que précisée au présent article sur ces plateformes ou tout autre service de diffusion de vidéos par internet.

- 7.3. Le Participant et son représentant légal le cas échéant garantissent également qu'ils ne sont pas liés par un accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou d'empêcher la mise en œuvre de la cession de ses droits à l'image dans le cadre des présentes.
- 7.4. Les Organismes s'engagent à exploiter les photographies et vidéos dans le cadre d'une utilisation raisonnable et conforme aux lois et aux bonnes mœurs.
- 7.5. En cas d'usage de son image non conforme aux stipulations des présentes, tout Participant et son représentant légal le cas échéant disposeront néanmoins d'un droit de suppression des images prises dans le cadre de leur participation au Tournoi, sur simple demande aux adresses suivantes :

TOPI GAMES : 9, rue Pasteur à NOGENT-SUR-MARNE (94130), courrier électronique : contact@topi-games.com

LA GRANDE RECRE : 126 rue la Boétie, 75008 Paris, courrier électronique : serviceclient@ludendo.com

- 7.6. La cession des droits à l'image vaut pour tout Participant au Tournoi mais également pour toute personne accompagnant un Participant.
- 7.7. La participation au Tournoi vaut acceptation sans réserve de la présente clause, par le Participant et le cas échéant son et/ou ses représentant(s) légal et/ou légaux et/ou accompagnateur.

8. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 8.1. Le Participant donne son consentement libre et éclairé à ce que les données à caractère personnel soient collectées dans le cadre de ce Tournoi dans le but d'établir l'identité du participant, de vérifier si les conditions de participation sont remplies, d'organiser la phase de qualification et la phase finale, de procéder aux classements nécessaires et à l'attribution des lots. Les informations personnelles du Participant sont collectées par les Organismes uniquement à des fins d'organisation et de suivi du Tournoi, et ne concernent que les informations indispensables pour participer à celui-ci.
- 8.2. Les données à caractère personnel du Participant seront conservées pendant une durée maximale de 12 mois et traitées exclusivement par les Organismes du Tournoi, sauf dans le cas où les Participants ont donné leur consentement exprès afin que leurs informations puissent être utilisées par Topi Games et/ou Ludendo Commerce France dans le cadre d'offres et d'opérations commerciales et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur.

8.3. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, dit RGPD, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression auprès des Organisateurs à l'adresse email suivante rgpd@ludendo.com et contact@topi-games.com

9. MESURES SANITAIRES ET CLAUSE DE FORCE MAJEURE

9.1. Tout participant devra se conformer aux mesures, notamment sanitaires, en vigueur au moment des faits, telles que le « pass sanitaire » ou le port du masque selon les règles en vigueur dans les lieux où le Tournoi se déroule, sous peine d'exclusion définitive du Tournoi

9.2. Les Organisateurs mettront tout en œuvre pour veiller au respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique et sociale au sein de chacun des sites et optimiser la gestion des flux de personnes.

9.3. Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront déployés dans tous les sites.

9.4. Les Organisateurs se réservent le droit de modifier le Tournoi à tout moment et notamment d'annuler ou de reporter le Tournoi, sans qu'il ne puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants dans l'éventualité d'un confinement, de fermetures administratives ou de toute autre mesure sanitaire ou de restriction des déplacements, ou d'un cas de force majeure. Le cas échéant, les Participants seront informés des modifications aux adresses de courrier électronique communiquées dans le Formulaire.

10. RESPONSABILITÉ

10.1. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité pour le cas où le site du Tournoi (www.lagranderecre.fr) serait indisponible pendant toute la durée du Tournoi et notamment lors de l'inscription ou pour le cas où les données communiquées par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne serait pas imputable aux Organisateurs.

10.2. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Tournoi notamment dû à des actes de malveillances externes et/ou lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, du réseau (et notamment de l'encombrement du réseau) ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du Tournoi.

10.3. Les Organisateurs ne pourront pas non plus être responsables des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au Tournoi.

10.4. Les Organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de suspendre, de différer ou d'annuler le Tournoi, ou encore d'avertir ou d'exclure des Participants du Tournoi et de ne pas attribuer des dotations aux Participants en contravention avec le présent Règlement, sans que leur responsabilité ne soit engagée, et notamment dans les circonstances suivantes : nombre d'inscriptions insuffisantes, annulation ou report du Tournoi, dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon

déroulement du Tournoi notamment dû à des actes de malveillances externes, comportements abusifs ou actes de triche ou de fraude intervenus sous quelque forme que ce soit.

- 10.5.** Les Organisateurs ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation des dotations après leur remise.
- 10.6.** Par ailleurs, les Organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance de la dotation attribuée et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

11. ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le Règlement est accessible à chaque Participant au moment de son inscription, et peut être consulté librement dans chaque magasin où se dérouleront les qualifications ainsi que sur les sites web des Organisateurs à l'adresse du site du Tournoi suivante : <https://www.lagranderecre.fr/>.

Toute modification du Règlement encadrant le Tournoi fera l'objet d'une notification aux Participants sur leurs adresses de courrier électronique communiquées dans le Formulaire, sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les Organisateurs pour quelque raison que ce soit et sans qu'aucune indemnisation du Participant ne soit due.

12. CONTESTATION

Pour toute contestation relative au Tournoi objet du présent Règlement, les Participants peuvent écrire à l'adresse postale suivante : LUDENDO COMMERCE France, 2 avenue Clément Ader, 77700 Serris et/ou TOPI GAMES, 9, rue Pasteur à NOGENT-SUR-MARNE (94130) ou aux adresses électroniques suivantes: contact@topi-games.com.

Toute contestation ou réclamation à ce Tournoi ne sera prise en compte que si elle est adressée au plus tard le 07 décembre 2021 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

13. LOI APPLICABLE

- 13.1.** Le présent Règlement et les droits et obligations du Participant seront régis et interprétés conformément au droit français.
- 13.2.** En cas de contestation ou litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes, il sera soumis aux Organisateurs en vue d'un règlement amiable. Toute contestation ou litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

ANNEXE 1 : LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

ANNEXE 2 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète) : _____

Numéro de téléphone où je peux être joint toute la journée : _____

agissant en qualité de **père, mère, ou tuteur** (rayer les mentions inutiles) ;

Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

Né(e) le (date et lieu de naissance) _____ à _____

demeurant à (adresse complète) : _____

- Autorise expressément l'enfant à participer au « Tournoi One Piece » et déclare m'engager à accompagner l'enfant au cours du « Tournoi One Piece »
- Accepte sans réserve les termes du Règlement du « Tournoi One Piece »
- Déclare décharger de toute responsabilité les organisateurs du « Tournoi One Piece » concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par l'enfant au cours du « Tournoi One Piece », ou en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites du « Tournoi One Piece » pouvant lui être imputées
- Déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré, et m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre les Organismes du « Tournoi One Piece »
- Autorise expressément les Organismes à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, ou représenter ou faire représenter, conformément aux termes du Règlement du « Tournoi One Piece », l'image, la voix et le jeu de mon enfant et de moi-même qui seraient reproduits dans le cadre du « Tournoi One Piece », en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, pour une durée de 2 (deux) ans à compter de la date des présentes.
- reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer au « Tournoi One Piece ».

Le parent, signe, date et écrit lu et approuvé (ci-dessous) :

Cette autorisation ainsi que vos cartes d'identité et/ou passeports sont à apporter le jour de l'événement.

ANNEXE 3 : RÈGLES DU JEU

ANNEXE 5 : MODELE D'ATTESTATION DE SCORE